



COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : Lundi 14 septembre 2020

Heure ouverture séance : 20h00

Clôture de séance : 22h55

Date de convocation : mardi 08 septembre 2020

Présents : Éric LUCAS, Michelle RIGAUD, Patrick BUCHET, Marie LHÉRIEU, Henri RABERGEAU, Anaïs ORHON, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Gérard BARRIER, Marie-Christine BLIN, Martine CATELIN, Stéphane CERCLÉ, Benoît CHASSÉ, Georgina COLLINEAU, Liliane COUILLEAULT, Sandrine FORTEAU, Cyrielle GRIMAULT, Christophe HIVERT, Aurélie LARNAUD, Michel LEBLANC, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Quentin VALLÉE.

Présents avec retards : Isabelle LEFOL-ANDRÉ (arrivée à 20h08)

Absents et excusés : Christophe GRANGÉ.

Absents : néant.

Pouvoirs : Christophe GRANGÉ a donné pouvoir à Patrick BUCHET.

Secrétaire de séance : Marie LHÉRIEU

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 28

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 01

Effectifs non représentés : 00

Total de voix à prendre en compte : 29

Une observation est formulée sur le précédent compte rendu :

- dans le point 5/ Questions orales, 1^{er} point : il faut lire la « minorité demande ».
- les comptes rendu publics ne sont pas les mêmes que ceux adressés aux conseillers municipaux (ce qui peut être gênant).

1^{er} temps : présentation par M. WAEBER de 2 projets pour une centrale photovoltaïque au sol sur du terrain communal et privé de Vair-sur-Loire.

2nd temps : ORDRE DU JOUR :

1/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Dispositif de formation des élus
- Décisions municipales

2/ ENFANCE JEUNESSE :

- Espace jeunes : règlement intérieur et projet pédagogique
- Collège sur la commune déléguée de Varades : avis à donner

3/ FINANCES

- Subvention pour le rond-point de la Barbinière : demande d'acompte auprès de la COMPA
- Construction de toilettes à l'école du Chêne Vert : demande de subvention au conseil départemental
- Demande de subvention exceptionnelle d'une association de Vair-sur-Loire
- Décision modificative n°1

4/ RESSOURCES HUMAINES

- Mise à jour du tableau des effectifs

5/ MARCHES PUBLICS

- Agrandissement du complexe sportif de la cour : lot étanchéité.

6/ VOIRIE

- Intégration de nouvelles voies dans la voirie communale.

7/ QUESTIONS ORALES :

- Tour de table :
 - o Nouvelles demandes

1^{er} temps : présentation par M. WAEBER de 2 projets pour une centrale photovoltaïque au sol sur du terrain communal et privé de Vair-sur-Loire.

Présentation d'un diaporama.

Présentation de l'entreprise (créée depuis 2009) et du projet.

Il y a trois terrains plébiscités sur la commune : 2 terrains privés et un terrain communal (près de l'ancienne station de St Herblon).

L'entreprise souhaite avoir l'avis du conseil municipal même si le terrain est privé.

Le montage du dossier se réalise sur une période assez longue.

Le loyer pour le propriétaire foncier est de 2000 €/ha/an (avec revalorisation en fonction de l'implantation pendant 30 ans.

Durée de la promesse : 5 ans.

Bail emphytéotique prévu : 30 ans (renouvelable 2x10 ans).

L'entreprise s'engage à démanteler le site à la fin de l'exploitation. Beaucoup de matériaux sont recyclés. Le terrain est redonné nu.

Tous les frais sont supportés par le bénéficiaire.

Recherche d'un éleveur d'ovins pour maintenir une activité agricole dans le terrain (ex : en Bourgogne : production de cassis).

Intervention des conseillers :

Il est rappelé que la compétence Energie-Air est à la COMPA.

Le sujet sera soumis au conseil municipal du mois d'octobre 2020. Autorisation de principe de la commune après avoir travaillé avec la commission environnement.

Nuisances ? La nuisance principale est visuelle mais est compensée par la plantation de haies

persistantes. Le bruit se situe plus à l'intérieur des ondulateurs.

Maintenance ? Pas beaucoup, au contraire de l'éolien à cause des forces mécaniques. Pas beaucoup de champ magnétique.

Dans la procédure administrative, une enquête publique est nécessaire. Une étude d'impact est produite (avis de la DREAL).

Le diaporama de présentation sera joint au procès verbal.

M le maire remercie M Waeber de sa présentation.

Fin : 20h55

2nd temps :

1/ ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Orientations en matière de formation des élus

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L.2123-12 du CGCT, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux.

Le montant total des dépenses de formation (qui incluent les remboursements et compensations) ne peut excéder 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Leur montant prévisionnel ne peut être inférieur à 2% du même montant. Ces charges constituent, pour le budget de la collectivité, une dépense obligatoire.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il y a intérêt à définir les conditions d'exercice du droit à formation de ses membres,

DECIDE

Conformément aux dispositions de l'article L.2123-12 du CGCT, la formation des membres du conseil municipal sera essentiellement axée sur les thèmes suivants :

- Urbanisme
- Marchés publics
- Finances
- Communication
- Etc...

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune en 2020 (5000 €), ce qui représente 4 % par rapport à l'ensemble des indemnités annuelles totales des élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE

et 0 abstention

- **ADOpte** le règlement énoncé.

1.2 Décisions municipales

14 décisions municipales.

Numéro et date	Objet	Caractéristiques	Entreprise	Montant
29/2020 24/06/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2391 – 113 rue Lucie Aubrac - Anetz	Néant	Néant
30/2020 26/06/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2403 – 242 rue Simone Veil - Anetz	Néant	Néant
31/2020 26/06/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle G 1152 – 4 rue René Guy Cadou – St Herblon	Néant	Néant
32/2020 03/07/2020	Marchés publics	Acquisition d'un véhicule pour les services techniques	Garage ROUSSEAU – St Herblon	21 700 € TTC (reprise ancien véhicule 1600 €)
33/2020 08/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2157 – 84 Impasse des Bouvreuils – Anetz	Néant	Néant
34/2020 08/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle H 1066 – 7 rue du Moulin du Bourg – St Herblon	Néant	Néant
35/2020 09/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelles F 1881, F 1884 – 496 rue du Renaudeau – Anetz	Néant	Néant
36/2020 09/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 675 – Grand Jardin - Anetz	Néant	Néant
37/2020 09/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2399 – 150 rue Simone Veil – Anetz	Néant	Néant
38/2020 09/07/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2421 – 37 rue Simone Veil – Anetz	Néant	Néant
39/2020 10/07/2020	Marchés publics	Travaux de couverture à l'école la Fontaine	Sté Frédéric CLAUDE - Vair sur Loire	20 138.94 € TTC
40/2020 22/07/2020	Marchés publics	Fourniture et installation d'un système de gestion des accès pour la mairie siège	Sté GIRARD LE TEMPS - Couëron	8 850 € TTC

41/2020 22/07/2020	Marchés publics	Fourniture et installation d'un système de gestion des accès pour le complexe sportif de la Cour	Sté GIRARD LE TEMPS – Couëron	10 767.25 € TTC
42/2020 18/08/2020	Renonciation à exercice droit de préemption urbain	Parcelle F 2413 – 130 rue Simone Veil – Anetz	Néant	Néant

2/ ENFANCE JEUNESSE

2-1 Règlement intérieur et projet pédagogique du foyer des jeunes

Amélie CORNILLEAU présente le travail de la commission enfance.

Le règlement intérieur et le projet pédagogique ont été adressés aux conseillers avec la convocation.

Ces documents sont nécessaires pour la déclaration aux affaires jeunesse et sports et à la CAF.

Ils ont été validés par jeunesse et sports mais pas par la CAF car le service est gratuit.

Une convention CAF offre des perspectives de subventions pour des projets (achat minibus, ...).

La commission a le souhait d'associer la commission finances pour travailler sur une grille tarifaire, peut être en fonction des quotients familiaux ?

Recrutement animateur :

La commune a reçu une dizaine de candidatures. 5 ont été retenues pour entretiens. 3 se sont présentées.

Aucun candidat retenu. La recherche est relancée.

Pour les vacances de la Toussaint, l'ex-animateur pourra peut-être revenir. Il faut s'assurer légalement que c'est possible.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **VALIDE** le règlement intérieur et le projet pédagogique du foyer des jeunes de Vair-sur-Loire.

2-2 Collège de Loireauxence – sectorisation : avis à donner

Un collège public se construit sur la commune de Loireauxence.

Le conseil départemental a sollicité la commune pour connaître son avis sur la désignation du collège de secteur.

Amélie CORNILLEAU présente un projet de courrier pour le conseil départemental. Celui-ci sera joint au compte rendu.

L'avis de la commune doit parvenir au conseil départemental au plus tard le 15 septembre.

Un sondage a été réalisé auprès des familles en juin 2020 par l'intermédiaire des écoles publiques de Vair-sur-Loire. Il a été relayé sur Facebook, le bulletin municipal et le site internet.

Les écoles privées n'ont pas souhaité le diffuser.

145 familles ont répondu.

Le collège R-G Cadou est en surcharge, un travail de concertation a été engagé avec la ville d'Ancenis.

M. Barrier précise qu'il serait intéressant d'indiquer dans le courrier le nombre de familles qui ont répondu pour montrer que le résultat final est représentatif.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **VALIDE** la proposition de courrier à adresser au Conseil Départemental.

Le complément demandé par M. Barrier sera ajouté.

3/FINANCES

3.1 Subvention pour le rond-point de la Barbinière : demande d'acompte auprès de la COMPA – fonds de concours

Monsieur le Maire explique que pour pouvoir percevoir un acompte de la COMPA concernant le fonds de concours accordé pour la réalisation des travaux du rond-point de la Barbinière, une délibération synthétisant le plan de financement définitif doit être prise par le conseil municipal.

	Montant T.T.C	Pourcentage
Réalisation du rond-point de la Barbinière	264 000 €	100.00 %
COMPA – Fonds de concours	132 000 €	50.00 %
Autofinancement	132 000 €	50.00 %

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **DECIDE** d'approuver le plan de financement définitif présenté ci-dessus.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Le montant de 264 000 € n'inclut pas l'éclairage public. M Rabergeau indique que le SYDELA interviendra à la fin du mois de septembre 2020.

3.2 Construction de toilettes à l'école du Chêne Vert : demande de subvention au conseil départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire une demande de subvention au nom de la commune de Vair-sur-Loire pour la réalisation de travaux de construction de toilettes à l'école du Chêne Vert.

Le coût estimatif de ce projet est de 59 850 € H.T. (55 000 € de travaux et 4 850 € de maîtrise d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **SOLLICITE** une aide financière pour cet investissement auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique, du Conseil Régional et de l'Etat,
- **APPROUVE** le projet de construction des toilettes à l'école du Chêne Vert,
- **S'ENGAGE** à réaliser les travaux sur les années 2020-2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Ce marché comprenait 6 lots. Deux lots sont infructueux :

- lot 2 : charpente/menuiseries
- lot 3 : couverture

M. Allizon s'interroge sur le coût élevé de ce marché.

M. le maire explique que la surface de l'extension n'est pas importante, de ce fait les coûts sont proportionnellement plus élevés.

Le plan sera joint avec le procès verbal.

3.3 Demande de subvention exceptionnelle d'une association de Vair-sur-Loire

Monsieur Patrick BUCHET explique au conseil municipal que l'association Festiz a été impactée par la crise de la Covid 19 avec l'annulation de son principal spectacle de cabaret et ce la semaine même où le confinement a été ordonné par le gouvernement.

La perte des frais engagés par l'association se monte à 2 025 €. La commission administration générale et le bureau municipal ont donné un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle pour aider financièrement l'association.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 2 025 euros à l'association Festiz.

Cette décision s'explique par le fait que Festiz avait engagé sa soirée avant la prise de décision nationale de confinement général de la population. Elle a dû annuler le jour même.

La minorité demande que cette décision soit bien expliquée et que toutes les associations de Vair sur Loire soient consultées pour connaître leur situation financière et leurs besoins 2021.

Mme ORHON indique qu'une réunion avec les associations de Vair-sur-Loire est programmée le 02 octobre.

M le maire répond favorablement à la demande de la minorité. Une information sera réalisée.

3.4 Décision modificative n°1 – budget commune

1 - Rectification écritures d'ordre – intégration des études

D 2315-041 Installations générales : + 79 000 €

R 2031-041 Frais d'étude : + 79 000 €

2 - Amortissements supplémentaires

D 6811 Dotations aux amortissements : + 50 000 €

D 611 Contrats de prestation : - 50 000 €

R 28152 Installations de voirie : + 50 000 €

R 1641 Emprunt : - 50 000 €

3 – Dépenses imprévues

D 020 Dépenses imprévues : - 250 000 €

D 2315 Installations de voirie – Opération 12 Voirie : + 250 000 €

=> explications :

- 1 - Il s'agit de prévoir les crédits pour intégrer les études anciennes qui ont été suivies de travaux.
- 2 – Des biens sont à amortir à la demande de la trésorerie d'où le manque de crédits budgétés.
- 3 – Le montant des dépenses imprévues budgété était trop important (+ de 7.5 % des dépenses de la section investissement), il est proposé de basculer les crédits pour l'opération de vidéoprotection et la deuxième partie du règlement concernant le rond-point de la Barbinière.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par

24 voix POUR,

0 voix CONTRE,

5 ABSTENTIONS,

- **ACCEPTE** les virements de crédits budgétaires proposés et charge Monsieur le maire de les appliquer.

M Barrier conteste le point n°3 des dépenses imprévues : pourquoi basculer des crédits pour la vidéoprotection alors que ce projet n'a pas été présenté à tous les nouveaux élus. Il n'est pas encore voté ni validé par le conseil municipal.

4/RESSOURCES HUMAINES

4-1/ Mise à jour du tableau des effectifs.

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la nécessité de régulariser les durées hebdomadaires de travail de plusieurs agents du service scolaire et enfance-jeunesse,

Vu la nécessité de recruter des agents contractuels pour le service scolaire et enfance jeunesse

Le Maire propose à l'assemblée :

La modification du tableau des effectifs conformément à l'annexe ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

- DECIDE :**
- d'adopter la proposition du Maire,
 - de modifier comme suit le tableau des effectifs ci-joint en annexe
 - d'inscrire au budget les crédits correspondants.

5/ MARCHES PUBLICS

5.1 Choix de l'entreprise retenue pour la relance du lot étanchéité pour le marché d'agrandissement du complexe sportif de la Cour

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise retenue pour le lot étanchéité des travaux d'agrandissement du complexe sportif de la Cour, la commune a dû publier un nouveau marché.

L'analyse des offres de prix réalisée par le maître d'œuvre Athéna donne le résultat suivant (H.T) :

LOTS	TYPE	ENTREPRISE	MONTANT HT
5	Etanchéité	LF ETANCHEITE	157 000 €

Cette nouvelle consultation a permis un gain de 11 000€ HT sur le montant total des travaux.

Pour rappel, l'estimatif de la maîtrise d'œuvre était de 123.000 € HT pour la version de base + 45.000 € HT pour la variante exigée (bardage métallique acoustique Halle), soit 168.000 € HT au total pour ce lot « étanchéité – bardage ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **DECIDE** de réaliser les travaux mentionnés ci-dessus et de les confier à l'entreprise correspondante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché.

6/ VOIRIE

6.1 Classement de voies en voirie communale

Rappel définitions :

La voirie communale comprend :

- Les voies communales : ce sont des voies publiques, affectées à la circulation générale, ayant fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier par le conseil municipal. Elles sont inaliénables et imprescriptibles.
- Les chemins ruraux : ce sont les chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils n'appartiennent pas au domaine public routier de la commune mais à son domaine privé. Ils sont aliénables, prescriptibles et soumis au bornage.

Le classement est l'acte administratif qui confère à une route son caractère de voie publique et la soumet au régime juridique du réseau auquel elle se trouve incorporée. S'il s'agit d'une voie nouvelle, le classement ne prendra effet que le jour de sa mise en service.

Principes :

Le classement de voies ou chemins en voies communales relève de la compétence du conseil municipal. Il constitue un enjeu important pour la commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent :

- Une meilleure protection du domaine routier,
- Un meilleur calcul de la dotation globale de fonctionnement,
- Des pouvoirs de police plus étendus,
- L'entretien des voies communales classées, incluant le respect des normes de sécurité, est une obligation pour la commune.

Procédure :

Le classement d'un chemin rural et de voie nouvelle en voie communale est prononcé par délibération du conseil municipal, sans enquête publique préalable dans la mesure où les fonctions de desserte et de circulation de la voie ne sont pas remises en cause.

Depuis le dernier classement, 3 nouvelles voies sont concernées sur Saint Herblon, 3 chemins ruraux sont concernés sur Saint Herblon, 5 nouvelles voies sont concernées sur Anetz, selon le tableau ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par

29 voix POUR,

0 voix CONTRE,

0 ABSTENTION,

- **ACCEPTE** ces propositions de classement de voies en voirie communale.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires en ce sens et de signer tous actes et documents à cet effet.

Il conviendra néanmoins, de se renseigner auprès de la COMPA, si les rues des Bouleaux et Pierre Arnaud sont communautaires.

Une réponse à la prochaine séance de conseil municipal sera apportée.

7/ QUESTIONS ORALES

➤ Tour de table :

○ Point sur les commissions municipales :

- ✓ Mme CORNILLEAU : remerciements des directrices d'écoles publiques aux services techniques de la commune. Augmentation de 25 % des enfants en accueil périscolaire et à la cantine. Le maximum est presque atteint. Des salles supplémentaires (notamment les salles d'activités, l'Ecluse) vont être déclarées et ouvertes sur les communes de St Herblon et Anetz pour le midi pour répartir les enfants.

Il y a eu un cas COVID ce week end en élémentaire à l'école du Chêne Vert. Les élus, les responsables du pôle enfance jeunesse, Mme Couraud et Mme Jimenez ont travaillé pour prendre des mesures et organiser les services. Il a été décidé par Mme Jimenez (inspectrice de l'éducation nationale) dans un premier temps de fermer l'école élémentaire du Chêne Vert puis finalement c'est la classe concernée qui sera fermée. Toutes les familles ont été prévenues. Les cas contact ont été listés. Un point le 15 septembre au soir sera fait pour revoir le protocole (limitation des mélanges des groupes).

Amélie remercie sincèrement Océane. M. le maire remercie Amélie pour la gestion de cette crise.

- ✓ Mme ORHON : la commission sport s'est réunie avec des associations sportives pour la mise en place d'un protocole COVID. Chaque association doit nommer un référent COVID. Le district du foot a envoyé un courrier pour demander un renfort des mesures. L'arrêté de réouverture des vestiaires pour les compétitions et une note d'information sur les rassemblements ont été envoyés aux associations.

Le club de foot a un projet avec le réal de Madrid en avril 2021. Il s'agit d'accueillir des enfants de toute l'Europe à Vair sur Loire. Le réal de Madrid s'occupe des inscriptions. Il est demandé un partenariat avec la commune : terrain de foot en bon état, le prêt de la salle Louis Rousseau pour la restauration du midi et une subvention exceptionnelle. La commission sport et le bureau municipal ont émis un avis favorable. Le conseil municipal répond sur le principe favorablement à cette demande de partenariat. La subvention sera budgétée sur 2021.

- ✓ M De Laubadère : la commission environnement souhaite
 - réaliser un ABC (atlas de la biodiversité communale), ce qui représente un gros travail sur la mandature,
 - lutter contre les infractions à l'environnement avec une meilleure communication et un partenariat avec VNF (voies navigables de France) et la police de l'environnement.

Ouverture de la commission à des personnes extérieures au conseil municipal.

- ✓ Mme Rigaud : Mise à jour de la liste des personnes vulnérables. Travail sur la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS). M le maire a rencontré le SDIS qui est prêt à aider la commune pour une intervention sur le terrain.

- ✓ M Buchet : présent avec Liliane Couilleault aux réunions de rentrée des agents du pôle enfance jeunesse.

- ✓ Mme Lhérieau : travail sur la prochaine édition du bulletin et sur la coordination de la distribution des bulletins. La commission culture travaille sur une expo photo en extérieur entre les 2 communes déléguées avec pour thème « la commune au fil

des ans » et sur un projet culturel pour 6 ans

- ✓ M Rabergeau : retour sur les travaux rue de l'Europe. L'enrobé est programmé à partir du 15/09. Le délai a été un peu court pour prévenir tout le monde : les riverains, les parents d'élèves (par rapport à la salle de l'Ancre). Les transports scolaires ont été avisés.
- Réouverture des bibliothèques le 15/09.
- Liaisons douces : M. Avis demande où en est le projet à la Petite Croix ? La commission environnement refera le point sur ce dossier.
- Vidéoprotection : M Barrier demande que ce dossier soit présenté à tous les élus et que les dates de conseil municipal avec leur ordre du jour soit mis sur le site internet.
- Au dernier conseil municipal M Leblanc avait demandé une explication sur une phrase figurant dans le compte rendu du Bureau municipal. Il fallait lire « les projets doivent être vus en bureau municipal ».
- M le maire indique que les conseils municipaux se dérouleront à la salle Louis Rousseau jusqu'au 31/12/2020 (voir explications jointes en annexe).
- Commission de contrôle électoral : 5 conseillers municipaux, dans l'ordre du tableau, doivent être désignés et volontaires. Ils se répartissent de la façon suivante : 3 membres de la majorité et 2 membres de la minorité. Ceux-ci doivent avoir un membre suppléant pris également dans l'ordre du tableau.
Membres titulaires : Martine Catelin, Hubert Petit, Didier Mérel, Marie-Christine Blin, Baudouin Allizon.
Membres suppléants : Liliane Couilleault, Stéphane Cerclé, Christophe Grangé, Matthieu Avis, Christophe Hivert.
- M. le maire félicite Mme Amélie Cornilleau qui a été élue vice-présidente du SIVU de l'Enfance, M Henri Rabergeau est délégué titulaire du comité syndical du SYDELA.
- M. Patrick Buchet félicite M. le Maire pour sa nomination de vice-président délégué à la COMPA pour l'assainissement et pour son élection en tant que président du SIVOM.
- M. le maire informe les conseillers municipaux du mot adressé par Mme Lory à la mairie à l'attention des conseillers (photocopie déposée sur chaque table) et du personnel administratif pour les adieux à Alexandre NKOM, conseiller municipal en exercice jusqu'en 2020 lors de la précédente mandature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h55.

Signatures :

**M. le Maire,
Éric LUCAS**

**Le secrétaire de séance,
Marie LHÉRIEAU**

Michelle RIGAUD	Patrick BUCHET	Henri RABERGEAU
Anaïs ORHON	Pierre de LAUBADERE	Amélie CORNILLEAU
Baudouin ALLIZON	Matthieu AVIS	Gérard BARRIER
Marie-Christine BLIN	Martine CATELIN	Stéphane CERCLÉ
Benoît CHASSÉ	Georgina COLLINEAU	Liliane COUILLEAULT
Sandrine FORTEAU	Christophe GRANGÉ <i>Absent à la séance</i>	Cyrielle GRIMAUULT
Christophe HIVERT	Aurélie LARNAUD	Michel LEBLANC
Isabelle LEFOL-ANDRÉ	Estelle LEMAUX	Stéphane MELLIER
Didier MÉREL	Hubert PETIT	Quentin VALLÉE